



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DEUIL Florence, 1^{ère} adjoint.

Date de la convocation : 21 mars 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
DEUIL Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Étaient excusés : PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à DEUIL Florence)

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 4

VOTANTS : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 5

Délibération n° 2025/21 : Budget refuge : approbation du compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-17,

Vu la délibération n°2021/24 en date du 30 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant la convocation du 14 mars 2025 au conseil municipal du 21 mars 2025,

Considérant que le quorum n'a pas été atteint à l'ouverture de la séance du 21 mars 2025,

Considérant la convocation du 21 mars 2025 au conseil municipal du 28 mars 2025 respectant les trois jours au moins d'intervalle et autorisant le conseil municipal à délibérer valablement sans condition de quorum,

Considérant que les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance sont reprises de l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2025 n'ayant pas atteint le quorum,

Vu le Compte Financier Unique 2024 :

Délibération n° 2025/21 : Budget refuge : approbation du compte financier unique 2024

Page 2/2

MAIRIE DE MIZOEN - REFUGE MIZOEN CA 2024 Simulation par défaut

OL_SIMU

28/02/2025	Compte Financier Unique 2024 - présentation au CM	1 / 1
------------	----------------------------------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Prim.	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
FONCTIONNEMENT					1 272,04
DEPENSES		3 145,56		3 145,56	1 303,12
ch. 011	Charges à caractère général	1 835,56		1 835,56	
ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 305,00		1 305,00	1 303,12
ch. 65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	
RECETTES		3 145,56		3 145,56	2 575,16
ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	590,56		590,56	
ch. 75	Autres produits de gestion courante	2 555,00		2 555,00	2 575,16
INVESTISSEMENT					275,12
DEPENSES		2 385,72		2 385,72	1 028,00
ch. 21	Immobilisations corporelles	2 385,72		2 385,72	1 028,00
RECETTES		2 385,72		2 385,72	1 303,12
ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 080,72		1 080,72	
ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 305,00		1 305,00	1 303,12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Réuni sous la Présidence de Madame la 1^{ère} adjointe,

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Refuge,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2024,

APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget Refuge, dont la balance est présentée ci-dessus.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

La 1^{ère} adjointe,
Florence DEUIL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

31 MARS 2025

